



Ivresse voie publique

Par Mino

Bonjour,

Lors d'une soirée en boîte de nuit, je me suis perdu en rentrant et je n'avais plus de batterie sur mon téléphone. J'ai tourné en rond jusqu'à croiser quelqu'un pour lui demander d'appeler la police étant perdu. J'ai donc été raccompagné par la police à mon domicile mais je me demande si j'ai pu être verbalisé pour ivresse sur la voie publique.

Est-ce que je peux avoir reçu une amende pour ivresse sur la voie publique sans avoir été amené au poste de police ? En sachant qu'ils ont vérifié ma pièce d'identité et qu'ils ont vérifié également la CI de la personne se trouvant à mon domicile.

Merci d'avance pour votre réponse.